



Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

EPLEFPA Les Sillons de Haute Alsace - 8 aux Remparts 68250 ROUFFACH 03.89.78.73.07 - cfppa.rouffach@educagri.fr - www.cfppa-alsace.fr N° SIRET 19680003100037 - N° existence DRFP : 42 68 P 001168

Exercice des activités liées aux animaux de compagnie des espèces domestiques Actualisation (ACACED ACTUALISATION)



Contexte

Vous êtes titulaire d'un Certificat de Capacité Animaux domestiques, depuis plus de 10 ans ? Il est temps de participer à l'actualisation pour conserver son droit d'exercer (Arrêté du 4 février 2016 relatif à l'actualisation des connaissances).

Objectifs de la formation

Intégrer les évolutions réglementaires et les pratiques professionnelles relatives aux besoins biologiques, physiologiques et comportementaux des animaux

Renforcer la prise en compte du bien-être animal dans les activités professionnelles

Permettre aux candidats d'actualiser leurs connaissances liées à une ou plusieurs catégories : chien, chat, autres animaux de compagnie, obtenue il y 10 ans.

Public concerné

Cette formation est destiné à tous les professionnels titulaires d'un diplôme datant de 10 ans.

Prérequis des participants

Etre titulaire d'un titre, diplôme, certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (CCAD) et le justifier au centre de formation. Ou copie de son arrêté prefectoral.

Contenu

Le contenu s'adapte aux catégories d'animaux choisies : chat - chien- autres animaux (rongeurs, poissons, oiseaux) :

La réglementation

Le logement : les aménagements, hygiène et confort des locaux Le transport des animaux La santé des animaux Les bases de la reproduction, de la génétique et de la sélection Etude des comportements

Méthodes et moyens

Retour sur expérience pour adapter le contenu de la formation et aux attentes des participants. Les connaissances des participants seront actualisées par un apport théorique et par des illustrations pratiques. Une évaluation en fin de formation sera réalisée à partir d'un questionnaire. Un bilan qualitatif de la formation sera réalisé en groupe et permettra de recueillir des axes d'amélioration de l'action. A la suite de cette formation une attestation sera délivrée, où seront indiqués les objectifs de formation et les capacités atteintes. Ce document, attribué en collaboration avec le CFPPA de Valdoie, partenaire de l'opération, permettra la continuité de votre activité.

Mode de validation des acquis

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.





